Secri de paris Dimancho 23 7anvier 1898



Félix VALLOTTON, « L'âge du papier », Le Cri de Paris, 23 janvier 1898. Eau-forte

© Bibliothèque nationale de France

LA JUSTICE

Mordi Ili Biliankee 1864

BUREAUE DU JOURNAL : \$4 the Chechet are annovem novem nector thes MM. Dullingm's C', 16, rue de la Grange-Batellire BORN LA RESACTION VASORISES & M. PH. ROGER

Rédacteur en chef: G. CLEMENCEAU

Parts: 3 to do, 8 fr. — 6 more, 8 fr. — 10 more
Departs of Afgires: 7 moto, 6 fr. — 6 more, 10 m.
One partials: 8 moto, 10 fr. — 8 more, 68 m. ADMINIST LEYPERS ST MANDATE & M. E. SE

E TRAITRE | Salette, careful portica pour tile Nove

LE TRAITRE

A PERSISTRE |

A PERSIST

CATSERIE

La journée d'hier offrait un certain interet.

Ou'allait faire, qu'allait dire le capitaine Dreyfus, autant de questions qui préoccupaient l'opinion publique.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le traitre Dreyfus. - Le pourvoi

en revision. - Dégradation

militaire. - La famille da

Il est très difficile d'obtenir des renseignements à la prison du Cherche-Midi. Cependant grace à certaines indiscrétions nons avons pu nous procurer quelques renseignemeets intéressants.

Le traitre Dreyfus en rentrant samedi dans sa cellule ne semblait pas éprouver de gran-

des émotions.

Un peu pale et abattu il s'efforcait de réagir, et de ne pas laisser voir sur son visage les émotions intérieures qui l'agitaient.

Après avoir diné légèrement, il fuma quelques cigarettes et se coucha vers dix

heures.

La journée d'hier ne contient aucun événement remarquable. Il semble cependant que l'impassabilité de commande que s'impose le condamné ne tienne pas devant le jugement qui le frappe.

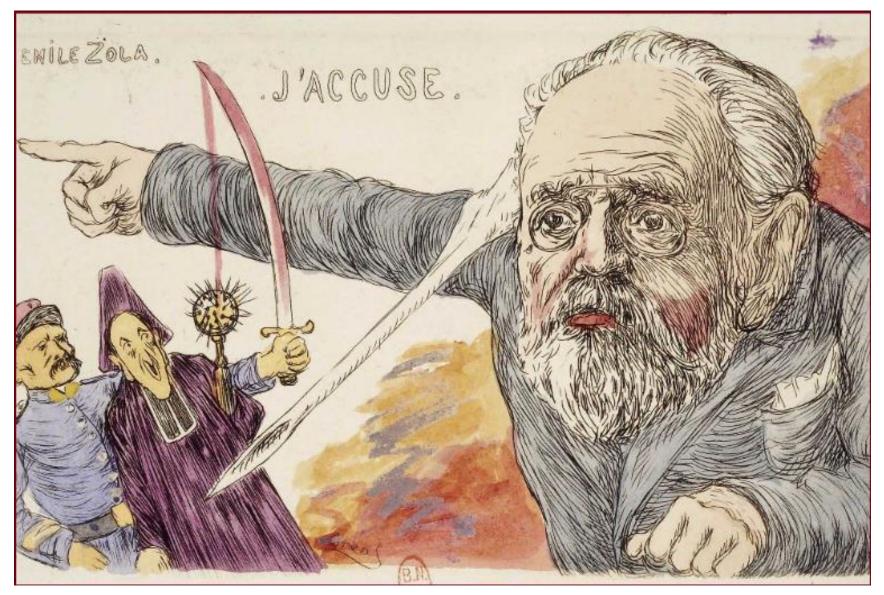
Il reste plongé dans de longues réflexions, et des mouvements nerveux l'agitent fré-

quemment.

Le capitaine Dreyfus a recu, hier, vers trois heures, la visite de son avocat M' Demange. Il s'est entreienu longtemps avec lui de son pourvoi en revision.

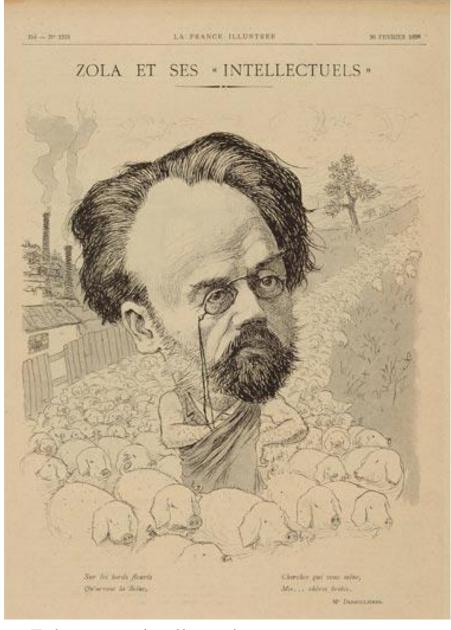
On affirme qu'il est décidé à le signer.

La Justice, 25 décembre 1894.



Charles DENIZARD dit Orens, *J'Accuse*, 1908 [Caricature dreyfusarde]. Dessin

© Bibliothèque nationale de France

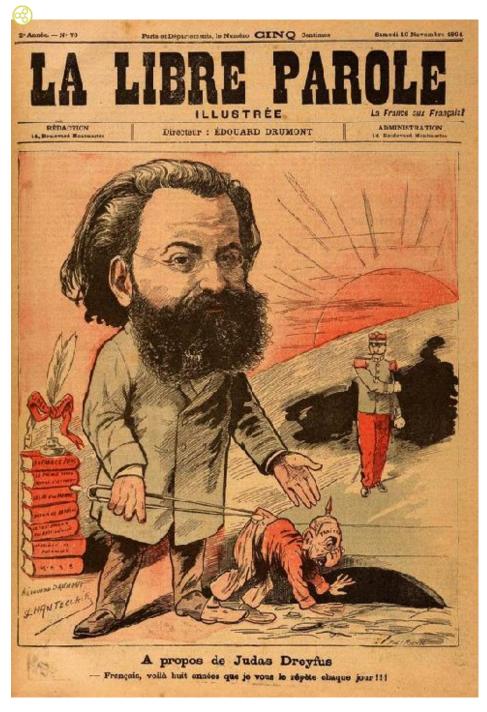


-Commentaire de la caricature sur le site : http://expositions.bnf.fr/zola/dreyfus/11.htm
-Se reporter aussi à :

http://expositions.bnf.fr/zola/portraits/cochon.htm

- Doizy Guillaume, « Le porc dans la caricature politique (1870-1914) : une polysémie contradictoire ? », *Sociétés & Représentations*, 1/2009 (n° 27), p. 13-37, http://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2009-1-page-13.htm

« Zola et ses « intellectuels », *La France* illustrée, 26 février 1898 [Caricature antidreyfusarde].



J.Chanteclair¹, « A propos de Judas Dreyfus », *La Libre Parole illustrée*, n°70, 10 novembre 1894.

¹Pseudonyme de Lucien EMERY

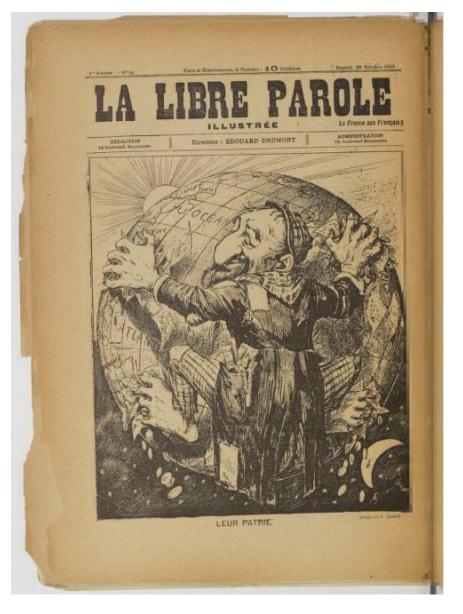
-Se reporter à :

MATARD-BONUCCI Marie-Anne, « L'image, figure majeure du discours antisémite? », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, Année 2001, volume 72, n°1, pp. 27-40, http://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_2001_num_72_1_1410

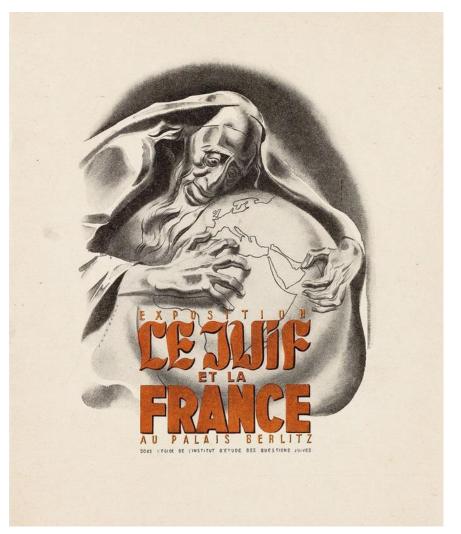
L	1 LI	BRE	PA ARD DRUMO	RUL	E
	LES S	11000	s du pa Présiden		épubliqu
		-	- L'INTERVEN		
WASSES CHEVIT				No. of Concession, Name of Street, or other Persons, or other Pers	W1122
ACTURE At 12 strainful.		THE STATE OF		COLUMN TO SECURE	-
Parance parant		PARTY IN TAXABLE COMP.	COLUMN TO SERVICE		Total Street, or
States of Parisons.		H DO M & ROPER	AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN	A Bridge !	Trans.
Contract of	The same and desired to	THE PERSON NAMED IN		The second second	
					OF HERMAN
	THE RESERVE OF THE PARTY.		SHIEFFE	- The state	to Today Service
	STATE OF THE PARTY OF THE PARTY OF	The subject in past of the		To be delicated as a second	
-		The state of	SCHOOL DOOR	THE PERSON NAMED IN	
A IN COLUMN TWO IS NOT	House, british	Tring or the last	Co Décorati	N 200000 to Longo	The second secon
			A THE PERSON NAMED IN		PARCK
THE RESERVE OF THE PARTY OF	September 12			The state of the s	
		Tours of the same	-	THE PERSON	100000000000000000000000000000000000000
					77.70
THE RESERVE AS THE	22/12/19/20		-		DR PETIT PARKET
		A COUNTY OF THE PARTY OF THE PA	CE MARRIE OIL	M took	
- Allerton	THE PERSON	VENEZUE	All the same of the same of the same of	The same of the same of	
-					The state of the s
	The state of the state of	The Paris	WED		
	THE PARTY NAMED IN	No.	THE PARTY AND	ASSESSMENT OF THE PERSON NAMED IN	
Comment of the last of				STATES BUT	The same of
THE PERSON	ANDLOVELL			Annual property	A STATE OF THE PARTY OF
		Harris			
I STATE THE		STOCK TO	ALTHE BL PANIEL		
THE RESERVE	THE PARTY OF THE P	-	AND DESCRIPTION OF THE REAL PROPERTY.	Control of	BEST THE
	Patrician	THE RESERVE		To the same	100
to the same of some of	And a contract of	Think	The same		-
	***************************************	-	Contract Con		The state of the s
- Control of the Cont				-	CONT
RE			ADMINI		ON
	14. P	Coulevar	d Month	artre	
	,			200	
		PA		3000	14
Le Nui	méro. Pa	ris & Pr	ovince: (CINQ ce	ntimes
			EMENTS		

Edouard DRUMONT, *Almanach de La Libre Parole pour 1893*, 19 décembre 1892.

© Bibliothèque nationale de France



Edouard DRUMONT, « Leur patrie », La Libre Parole illustrée, *Almanach de La Libre Parole pour 1894*, 28 octobre 1893, p.7. © Bibliothèque nationale de France



René PERON, « Le Juif et la France », septembre 1941.

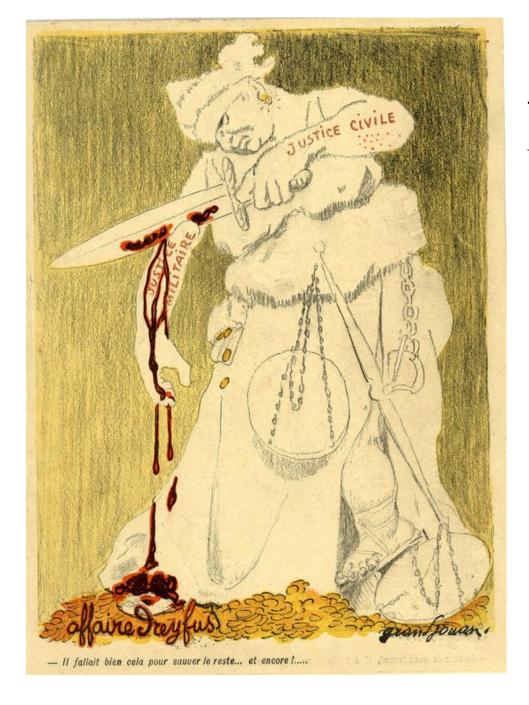
Affiche générique de l'exposition « *Le Juif et la France* » organisée au palais Berlitz (5 septembre 1941-5 janvier 1942) –affiche éditée par l'Institut d'études des questions juives

Couverture du Catalogue de l'exposition

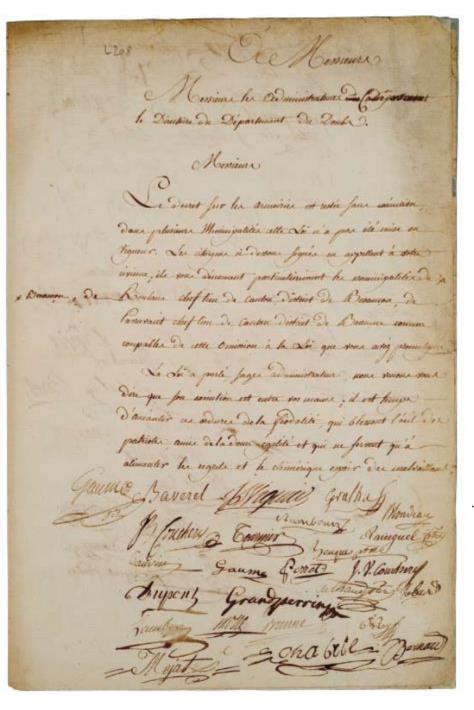
© Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais / Christophe Chavan

-Se reporter à :

https://www.histoire-image.org/etudes/exposition-juif-france-paris



Jules GRANDJOUAN, « affaire dreyfus », 1906, Collection Musée de l'Histoire vivante – Montreuil.



« Pétition réclamant l'application du décret d'abolition des armoiries 1793 », (AD (Doubs, L208), *La Révolution dans les archives comtoises* (Coord. Myriam COUR-DROUHARD, François-Xavier LAITHIER, Aubin LEROY), p.22.

« La pétition découle du principe de souveraineté populaire qui s'impose à la Révolution. Si les cahiers de doléances avaient été l'occasion d'accoutumer les Français à une expression politique collective, le droit de pétition est consacré par la Constitution de 1791. Il devient dès lors un moyen de pression des sans-culottes sur les assemblées et, plus largement, l'instrument d'une démocratie représentative accessible à tous, au-delà des limites de la citoyenneté. Par le décret du 19 juin 1790, l'Assemblée constituante avait aboli les armoiries ainsi que la noblesse héréditaire et ses titres, assimilant l'ensemble à des signes de féodalité. Après la chute de la monarchie, obligation est faite à tous, même aux villes, de détruire les blasons. »

(Source : http://www.liane-franchecomte.fr/download.cgi?filename=accounts/mnesys_liane/datas/cms/La%20R%C3%A9volution%20dans%20les%20archives%20comtoises.pdf).